

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU JEUDI 17 FEVRIER 2022
A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le jeudi 17 février 2022 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves.

PRESENTS M. BULINGE Jean-Paul -Maire, BERTRAND Claudine, BUFFAT Alexandra, DENIS Isabelle - 2nd Adjoint, DOCHEZ Romain, FAYAT Corine, FROISSARD Jacques, GAILLARD Frédéric, LEDUN Julie, PEYROT Michèle – 4^{ème} Adjoint, ROUVEURE Pascale.

ABSENTS EXCUSES : MAISONNAT Pierre – 1^{er} Adjoint (Pouvoir à BULINGE Jean-Paul), MENEROUX Franck- 3^{ème} Adjoint (Pouvoir à DENIS Isabelle - 2nd Adjoint), NOGIER Thierry (Pouvoir à LEDUN Julie), VIDAL Serge (Pouvoir à PEYROT Michèle – 4^{ème} Adjoint).

SECRETAIRE DE SEANCE : ROUVEURE Pascale

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2022. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 01/2022 : Signature d'une convention avec les associations tremplin environnement et tremplin insertion chantiers,

Décision n° 02/2022 : Avenant marché de prestation de services – fourniture et livraison de repas en liaison froide des restaurants scolaires des communes membres du groupement

VENTE D'UN LOCAL
7 PLACE DE LA MAIRIE

Considérant le bien immobilier sis 7 place de la Mairie, cadastré AK 116 et propriété de la commune de MAUVES, situé au rez-de-chaussée de la mairie un local pour une surface d'environ 62.21 m² d'après le certificat de surface habitable établi le 15 décembre 2020 par le Cabinet Tallard. Ce local comprend une salle d'attente, deux bureaux, un coin cuisine, WC, douche,

Considérant que les communes de moins de 2 000 habitants ne sont pas tenues de solliciter l'avis des domaines selon la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et notamment son article 11,
Sachant qu'un diagnostic immobilier sera demandé,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'aliénation de ce bien au bénéfice de Madame VILLEPRAND Aline .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la cession moyennant la somme de 86.000 €, précise que Monsieur le Maire prendra l'attache d'un géomètre pour la mise en copropriété (EDD) ou la division en volume (EDDV). Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs ou notariés ainsi que tout document se rapportant à cette vente, dit que le bail cessera de courir après la signature de l'acte de vente, que les frais de mutation et notariaux seront à la charge du

futur propriétaire at que la commune prendra en charge les frais du règlement de copropriété ou la division en volume qui devra être établi, **Unanimité.**

PLAN DE VEGETALISATION

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, AGENCE DE L'EAU ET DE L'ETAT

Dans la continuité de sa participation à la lutte contre le réchauffement climatique et contre les ilots de chaleur, Monsieur Le Maire propose une réflexion globale à l'échelle de son territoire dans le but d'intégrer dès le démarrage d'opérations d'aménagement, les actions – travaux - matériaux à utiliser afin de limiter l'impact du réchauffement climatique et améliorer le cadre de vie des Malvinois. Le projet porte sur des travaux d'aménagement et de végétalisation au niveau de 3 secteurs de la commune : Place de l'école publique, entrée sud avenue du midi et secteur parking boulodrome – salle polyvalente.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le montant global du projet s'établit à ce jour à 376.000,00 € HT

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de :

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|---------------|
| - la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES | à hauteur de 20 % soit | 75.200,00 €, |
| - l'ETAT | à hauteur de 30 % soit | 112.800,00 €, |
| - DEPARTEMENT DE L'ARDECHE | à hauteur de 10 % soit | 37.600 ,00 €, |
| - l'AGENCE DE L'EAU | à hauteur de 20 % soit | 75.200,00 €, |
| - FONDS PROPRES | à hauteur de 20 % soit | 75.200,00 €. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet pour un montant HT de 376.000,00 €, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention auprès de la REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DEPARTEMENT DE L'ARDECHE, AGENCE DE L'EAU et de l'ETAT au taux maximum et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire. **Unanimité.**

AIRE DE JEUX DES BRAUX

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET DE L'ETAT

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux des Braux et afin de favoriser les lieux de partage sur la commune, Monsieur le Maire propose l'aménagement d'un espace de jeux et de détente au quartier des Braux.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le montant global du projet s'établit à ce jour à 24.827,00 € HT

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de :

- | | | |
|----------------------------------|------------------------|-------------|
| - la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES | à hauteur de 40 % soit | 9.930,80 €, |
| - l'ETAT | à hauteur de 40 % soit | 9.930,80 €, |
| - FONDS PROPRES | à hauteur de 20 % soit | 4.965,40 €. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet pour un montant HT de 24.827,00 €, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention auprès de la REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES et de l'ETAT au taux maximum ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire. **Unanimité.**

SECURITE PONT DES AMBOULONS

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET DE L'ETAT

Dans le cadre de la sécurisation du pont situé « Route des Amboulons », Monsieur le Maire propose la mise en place de nouvelles barrières de sécurité afin de sécuriser les lieux.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le montant global du projet s'établit à ce jour à 44.000,00 € HT

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de :

- La Région AUVERGNE-RHONE-ALPES à hauteur de 40 % soit 17.600,00 €,
- L'ETAT à hauteur de 40 % soit 17.600,00 €,
- FONDS PROPRES à hauteur de 20 % soit 8.800,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet pour un montant HT de 44.000,00 €, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention auprès de la REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES et de l'ETAT au taux maximum ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire. **Unanimité**

AMENAGEMENT CIMETIERE

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

Dans le cadre de l'aménagement de son cimetière, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un columbarium.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le montant global du projet s'établit à ce jour à 18.975,00 € HT

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de :

- L'ETAT à hauteur de 40 % soit 7.590,00 €,
- FONDS PROPRES à hauteur de 60 % soit 11.385,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet pour un montant HT de 18.975,00 €, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention auprès de l'ETAT au taux maximum ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire. **Unanimité.**

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Mr le Maire :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une forte augmentation des charges de gaz et d'électricité est à prévoir pour le budget 2022. Afin de pouvoir pallier cette augmentation conséquente, les différentes associations de la commune seront informées de la vigilance à avoir sur l'éclairage de chaque complexe,
- Mr le Maire informe le conseil municipal la demande faite par un viticulteur de la commune qui souhaiterait acquérir un terrain de 1.830 m² situé le long de la contre allée de la déviation,

- Mr le Maire présente un devis pour le prochain feu d'artifice, il précise que celui-ci pourrait être tiré depuis des radeaux situés sur le Lac,
- Les services techniques continuent l'entretien de la commune,
- Afin de pallier l'absence d'un agent lors de la dernière semaine scolaire, Isabelle Denis a effectué le remplacement durant une semaine lors du service cantine du midi, ainsi que le soir,
- Le 5 juin aura lieu le marché des métiers d'art sur la commune, une exposition de près de 200 voitures anciennes aura également lieu ce jour sur la place du marché,
- Un retour de 254 bons destinés aux aînés a été saisi en mairie sur les 606 distribués,
- Un état des charges pour l'entretien de la Viarhona a été transmis et mandaté à Arche Agglo pour un montant de 3.790,00 €.

Communication FAYAT Corine :

- Des corbeilles seraient nécessaires le long de la Viarhona.

Communication de FROISSARD Jacques :

- Les containers plastique salle polyvalente sont pleins.

Communications BERTRAND Claudine :

- L'aide aux devoirs pourrait-elle reprendre à la rentrée ? Mr le Maire répond que nous attendrons les prochaines instructions de la préfecture,
- Il est nécessaire de prévoir un cheminement depuis la rue de l'Arbalestrier jusqu'au rond-point sud pour les nouvelles habitations.

Communications DENIS Isabelle :

- Les travaux de la cantine ont débuté : installations de 3 lavabos supplémentaires, ainsi qu'un sanitaire adapté aux plus jeunes enfants,
- Une réunion d'échanges sur le futur marché restauration scolaire aura lieu mercredi 23 février 2022 avec les autres membres du groupement,
- A ce jour, deux nouvelles inscriptions ont été enregistrées pour la prochaine rentrée scolaire à l'école publique pour treize départs,
- Deux tables de cantine seront commandées pour la cantine, des devis seront également réalisés pour le mobilier de la classe des CM2,
- L'intervention de la prévention routière est prévue dans les deux écoles de la commune le vendredi 11 mars. Une visite de la maison de l'Arménie et du musée de Valence est aussi prévue pour l'école publique ; l'école privée devrait se rendre au Parc de la tête d'or et un carnaval est également prévu,
- Une chasse aux œufs est prévue par le comité des fêtes le 16 avril.

Communications PEYROT Michèle :

- Une marche bleue est organisée sur la commune le 18 mars,
- Le nettoyage de printemps sera organisé le 19 mars à 9h au lac de Mauves,
- Un bilan des différents ateliers organisés par le centre socio culturel est présenté :
 - Atelier Numérique COMPLET
 - Atelier Bien être AUCUNE INSCRIPTION
 - Atelier Piscine UNE INSCRIPTION
- L'assemblée générale des anciens est prévue le 3 mars à 14h30 salle polyvalente,

Communication LEDUN Julie :

- A ce jour, 21 exposants sont inscrits pour le marché des métiers d'art prévu le 5 juin.

Communications BUFFAT Alexandra :

- Il y a toujours des chenilles processionnaires, Mr le Maire répond qu'un arrêté est en vigueur et que chaque propriétaire doit prévoir l'entretien de sa parcelle,
- Où en est la sécurisation de la sortie sud du rond-point ? Mr le Maire répond qu'une étude sera faite prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30